



## SOMMAIRE

Edito	p. 1
Délibérations	p. 2
Informations administratives	p. 3
Secours populaire	p. 3
CCAS	p. 4
Un point sur les travaux	p. 5
Environnement	p. 6 à p. 8
Saint-Victor - au fil de l'eau	p. 9
Le mot des associations	p. 10
Portrait	p. 11
Nos artisans et commerçants	p. 12

L'année 2018 a été pour Saint-Victor-la-Rivière une année de transition.

L'équipe municipale reconstituée avait pris pour ligne de conduite de limiter les dépenses au mieux afin de pouvoir aborder l'année 2019 et le chantier de l'eau le plus sereinement possible.

Pour cela nous n'avons pas souhaité entamer de travaux, nous contentant de terminer le programme de voirie en cours.

Nous avons donc continué à travailler sur le dossier de l'eau selon le calendrier établi et les prescriptions des services concernés pour préparer le financement et l'organisation des travaux.

Dans la période compliquée que nous vivons en ce moment, il est important que vous sachiez que le conseil municipal et les agents municipaux mettent tout en œuvre pour essayer de vous offrir les meilleurs services tant au niveau de l'entretien des villages, des chemins, des bâtiments que du déneigement ou du suivi administratif des dossiers de la commune et de ses habitants, tout en répondant aux nouvelles réglementations et nouvelles compétences imposées par l'Etat aux communes sans moyens financiers complémentaires.

Ces exigences envers les collectivités et ces services et infrastructures publics ont un coût : ils sont financés par le produit des taxes locales que nous payons, les produits patrimoniaux de la commune et les dotations de l'Etat notamment. Nous devons en disposer et les utiliser avec respect et à bon escient, en gardant à l'esprit l'intérêt général et non des intérêts individuels.

### Elections européennes du 26 mai 2019

Comme vous certainement, en tant que citoyen, actif et père de famille, je suis inquiet de la crise que notre pays traverse. N'ouvrira-t-elle pas la porte à des maux bien plus graves ? Pour nous en prémunir, je vous invite à honorer votre devoir de citoyen lors du scrutin des élections Européennes, le 26 mai prochain, en prenant bien la mesure de vos choix et de leurs conséquences pour les générations à venir. La réforme des listes électorales permet à ceux qui ne seraient pas encore inscrits de le faire au plus tard le 31 mars prochain.

Pour revenir sur une note plus optimiste, je vous invite à feuilleter les pages de ce bulletin pour vous informer des décisions importantes et vous rappeler les moments forts qui ont rythmé en 2018, la vie de notre joli village de ce beau pays du Sancy où nous avons la chance de vivre.

je vous informe que nous aurons l'occasion d'aborder de vive voix les sujets qui vous préoccupent lors d'une réunion publique dont nous vous communiquerons bientôt la date.

Bien amicalement, Johan.

**Ouverture le 15 mars  
2019**

**du site internet de la  
commune**

[saintvictorlariviere.fr](http://saintvictorlariviere.fr)

### ETAT CIVIL 2018

- Nicole MOUSTIAL née BOHAUD  
décédée le 25 Janvier 2018
- René MONTAGNE  
décédé le 20 Mars 2018
- Loïc MERCADIER  
décédé le 11 Mai 2018

### HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE

	Matin	Après-midi
LUNDI	8h - 12h	13h - 17h
MARDI	8h - 12h	14h - 18h
MERCREDI	Accueil téléphonique	FERME
JEUDI	8h - 12h	13h - 17h
VENDREDI	8h - 13h	FERME

#### Permanences de Monsieur Johan JACLARD, Maire :

- Les mardis de 14 h à 19 h sans rendez-vous
- Les vendredis matins de 8 h à 13 h sur rendez-vous uniquement

En dehors de ces horaires et en cas d'urgence, veuillez joindre  
le Maire ou les adjoints aux numéros suivants :

Johan JACLARD : 06.13.14.05.45, Eric BERTIAUX : 06.11.52.96.68, François GORY : 06.71.79.22.98

# LES PRINCIPALES DELIBERATIONS 2018 DU CONSEIL MUNICIPAL

## CM du 09/01

- Décision de créer un site internet communal
- Collecte en faveur de la famille du lieutenant David GARDETTE

## CM du 13/02

- Rétrocession à la commune du délaissé de voirie départementale au niveau du Pont de Malvoisières
- Soutien financier aux associations pour les animations 2018 : Musicales du Pays des Lacs et Couzes, Festival de la Vallée Verte
- Demande d'un audit technique et financier au SIVOM de la Région d'Issoire
- Un point sur la pratique de l'affouage : l'ONF est interrogée sur les possibilités d'affouage dans les 4 sections propriétaires de forêts soumises au régime forestier
- Modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019 : retour à la semaine de 4 jours
- Fixation du prix du mètre carré à 10 euros pour la vente de petites parcelles communales issues du déclassement du domaine public ou sectionales, situées dans les hameaux à proximité immédiate de propriétés privées.

## CM du 11/04

- Vote des comptes administratifs 2017 et des budgets 2018
- Vote des taux d'imposition 2018 : pas d'augmentation
- Vote des subventions aux associations
- Intégration de la compétence obligatoire « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les statuts de la CCMS (GEMAPI)
- Institution du permis de démolir obligatoire

## CM du 11/06

- Approbation des plans d'aménagement forestier jusqu'en 2034
- Modification des conditions d'éclairage public : coupures nocturnes
- Mise en place de critères d'évaluation pour les entretiens professionnels
- Demande de reconnaissance de calamités agricoles

## CM du 11/09

- Extension des compétences de la CCMS à la compétence facultative « grand-cycle de l'eau – hors GEMAPI »
- Assiette de coupes 2019 pour les forêts relevant du régime forestier
- Demande de subvention petit patrimoine rural à la CCMS : inscription du buron de Venzoux

## CM DU 06/11

- Approbation d'un projet d'aménagement de la traverse de bourg de Saint-Victor porté par le Département et la commune
- Approbation du rattachement de la commune nouvelle de Saint-Diéry (fusion Saint-Diéry/Crete) à la CCMS
- Adoption de la modification des statuts du SIVOM de la Vallée Verte
- Etablissement du rôle des ayants-droits à la coupe affouagère
- Mise à disposition de l'ancien terrain de paintball à une association

## CM du 11/12

- Décision de l'organisation d'un hommage à Jean HOUILLON, maire de 1983 à 2017, par l'association de son nom au Centre d'animation social et culturel de Saint-Victor-la-Rivière
- Projet de pose d'un garde-corps à Rocheromaine et demande de subvention au titre des amendes de police
- Renouvellement de l'accueil de l'édition de Sancy Snow Jazz en 2019 : prise en charge du concert à hauteur de 1000 euros + repas des musiciens.
- Adoption d'un règlement du service de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019
- Demande de subvention au titre de la DETR 2019 : travaux sur réseau communal d'alimentation en eau potable et bâtiments communaux (rénovation d'un appartement vacant, remplacement des portes vitrées de la mairie, création d'une zone d'attente)
- Révision du mode de calcul de la redevance d'assainissement collectif applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019

### *A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 : Nouveautés sur les listes électorales.*

#### Un répertoire électoral unique créé au niveau national

C'est la [loi du 1er août 2016](#) qui modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue notamment un répertoire électoral unique, géré par l'Insee, Institut national de la statistique et des études économiques. Ce répertoire est mis à jour en continu, de façon automatisée à partir des informations envoyées à l'Insee par les communes (demande d'inscription, radiation...) et, par l'Insee lui-même en inscrivant d'office par exemple les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen, ou en radiant les personnes décédées.

#### Plus de temps pour s'inscrire !

Les personnes qui se retrouveraient radiées pourront, à compter du 1er janvier 2019, s'inscrire jusqu'au 31 mars pour pouvoir voter lors du scrutin des Européennes qui se tiendra le 26 mai 2019.

Et à partir de 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant chaque scrutin. Les jeunes qui auront 18 ans entre les deux tours d'une élection pourront exercer leur droit de vote.

Début février 2019, chaque électeur pourra vérifier, en ligne via un outil mis en place par l'Etat, s'il est bien inscrit et connaître son bureau de vote.

RAPPEL : Un citoyen de l'Union européenne qui réside en France a le droit de voter aux élections municipales et aux élections européennes à la condition d'être inscrit sur les listes électorales françaises. Pour que sa demande d'inscription soit acceptée, il doit avoir au moins 18 ans le jour de sa demande d'inscription.

#### Conditions d'inscription élargies

Jusqu'à présent, pour être inscrit sur la liste électorale, il fallait avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire être majeur, de nationalité française et jouir de ses droits civils et politiques. Avoir également une attache avec la commune, c'est-à-dire soit y être domicilié, soit y résider depuis six mois au moins de façon continue et effective, soit y être contribuable depuis au moins 5 ans.

A compter du 1er janvier 2019, ces conditions d'inscription sont élargies :

- aux jeunes de moins de 26 ans qui pourront aussi voter dans la commune dans laquelle son père et/ou sa mère habite depuis au moins 6 mois,
- à ceux qui s'acquittent de la taxe foncière, de la taxe d'habitation ou de la cotisation foncière des entreprises, pour la deuxième fois sans interruption, l'année de la demande d'inscription, et, s'ils ne résident pas dans la commune, et ont déclaré vouloir y exercer leurs droits électoraux.
- aux gérants ou associés majoritaires ou uniques, pour la deuxième fois sans interruption, d'une société qui s'acquitte dans la commune de la taxe foncière, de la taxe d'habitation ou de la cotisation foncière des entreprises.

#### La commission de contrôle

Les commissions administratives ont été supprimées et remplacées par des commissions de contrôle. Cette commission s'assurera de la régularité de la liste électorale et statuera sur les éventuels recours administratifs.

Composition : (arrêté préfectoral n° SPI-2019-002 du 10/01/2019)

- 1 conseiller municipal titulaire : Elisabeth DESSERRE (suppléant : Carlos FERREIRA)
- 1 délégué de l'administration titulaire : François GILLAIZEAU (suppléant : Gérard CHAMERLIN)
- 1 délégué du Tribunal de Grande Instance titulaire : Marie-Agnès GAIME (suppléante : Nathalie TRAPENAT)

### **Plus d'informations sur [service-public.fr](http://service-public.fr)**

#### **UNE ANTENNE DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS A BESSE**

Un comité du Secours Populaire s'est créé à Besse le 15 novembre 2018. Il s'agit d'aider les familles du territoire dans le besoin. Des actions solidaires ont déjà eu lieu : vente de jouets et soupe populaire avant Noël et plus récemment une braderie de vêtements. Une épicerie solidaire devrait ouvrir en 2019 dans les locaux de l'ancienne maison de retraite de Besse au-dessus de la mairie provisoire. Depuis peu il y a une permanence les lundis matin de 9h à 12h. Les personnes, familles en difficulté peuvent contacter directement le Secours Populaire mais aussi le CCAS de Saint-Victor ou les assistantes sociales du secteur.

Le Comité cherche également des bénévoles.

Enfin si vous souhaitez faire un don de vêtements, chaussures, linge de maison, jouets, etc... veuillez déposer vos dons à la mairie provisoire de Besse.

Pour plus de renseignements, contacter l'antenne locale du Secours Populaire de Besse, en Mairie, 63610 Besse-et-St-Anastaise ([Secourspopulaireusancy@gmail.com](mailto:Secourspopulaireusancy@gmail.com)) ou le CCAS de Saint-Victor-la-Rivière ([mairie.saintvictor@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintvictor@wanadoo.fr))

## 2018 : vers un nouveau fonctionnement du CCAS...

Le CCAS, établissement public, est chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la municipalité à l'échelle de son territoire. Autonome dans sa gestion, il dispose d'un conseil d'administration (dont le maire est président) et de moyens propres pour mener à bien ses missions.

Suite au renouvellement du conseil municipal fin 2017, le conseil d'administration du CCAS a été renouvelé avec 5 membres élus, issus du conseil municipal (E.DESSERRE; G.FOURAGE; J.GIOGHI ; F.GORY; S. GUITTARD) et, 5 issus de la société civile (A. CARPENTIER ; F. DELAIGUE ; A. GROSBORNE ; M. VERNY ; P. VIGIER), désignés par le maire, Président du CCAS.

Ce renouvellement a permis l'élargissement des **champs de compétences**. Ainsi, en plus de l'organisation d'animations de Noël à l'attention des enfants et des aînés, la politique d'actions sociales est développée en participant notamment à l'instruction de toutes **demandes d'aides sociales** visant à soutenir et assister **les familles ou toutes personnes en difficultés** : avec la mise en place d'une commission restreinte pour traiter les dossiers confidentiels; l'établissement d'un registre nominatif de personnes isolées, vulnérables...

En 2018, le CCAS s'est réuni cinq fois

Le budget alloué de 4 500 euros, dont un supplément de 500 euros destiné à répondre aux éventuelles demandes sociales, a permis d'organiser plusieurs manifestations notamment en fin d'année.

Cette année, **le traditionnel goûter de Noël des enfants**, qui a eu lieu le samedi 15 décembre, a été animé par Marine MAGRINI, avec son spectacle : *La grande forêt de l'hiver...* qui a beaucoup plu aux petits et aux grands ! Avant le goûter, le père Noël accompagné par les poneys des Galopins du Sancy, a offert un cadeau aux enfants de 0 à 11 ans (CM2) présents. Les absents pouvaient venir le chercher à la mairie.



**Le repas des aînés** a eu lieu le 25 novembre à la salle de Saint Victor, dans une ambiance chaleureuse et festive autour du repas préparé et servi par Olivier et Delphine de l'auberge du Bougnat et, en chanson avec le groupe « JF & Stelle ». Chaque année, les aînés de la commune (inscrits sur la liste électorale et plus de 62 ans dans l'année civile) sont invités à partager gratuitement un moment festif avec les élus du conseil municipal et les membres du CCAS. Pour ceux qui ne peuvent pas assister au repas, les membres du CCAS, vont leur rendre visite pour leur offrir un cadeau (*colis des Douceurs du Cézallier*) et discuter avec eux.



Dorénavant, le CCAS souhaite apporter une réponse de proximité aux difficultés que vous pouvez rencontrer (*aide d'urgence ; secours ponctuels ; aide pour des démarches administratives...*). Un effort de communication a été mis en place dans ce sens par le biais de la presse locale, du bulletin municipal et, le futur site internet. **N'hésitez pas à nous contacter.**

# UN POINT SUR LES TRAVAUX

## TRAVAUX REALISES :

- Le dernier programme de voirie communale n'est toujours pas achevé pour des raisons inhérentes à l'entreprise retenue. Seul l'enrochement qui soutient la rue centrale dans Rocheromaine, quelques « nids de poule » ont été comblés et raccords de voirie effectués. Les travaux n'étant pas pleinement satisfaisants et les délais d'exécution n'ayant pas été respectés, des mesures pourraient être prises à l'encontre de l'entreprise défaillante.



- En l'absence de subventions, les gros travaux de réfection de l'allée forestière n'ont pas eu lieu. La commune a ajouté des matériaux pour combler les trous les plus importants.

- Le chemin menant au Puy de Bessolles a été reprofilé après les intempéries du printemps.

- Dans le cadre de la procédure de protection des périmètres des captages, des travaux de débroussaillage et de réparation des clôtures ont été réalisés par l'entreprise ROUBIN du Verdier. Coût des travaux : 1 733.33 € HT

## TRAVAUX EN COURS :

- Les travaux dans l'appartement communal vacant ont repris courant janvier. Plus importants que prévus, une demande de subvention est en cours (au titre de la DETR 2019). Les travaux d'électricité et de plomberie seront confiés à des entreprises. Des conseillers municipaux volontaires aideront l'employé communal pour l'exécution des travaux d'isolation, peintures, sols, aménagement de la cuisine. Estimation des travaux : 29 515 € HT

## PROJETS :

- Les travaux de restauration du buron de Venzoux auraient dû être réalisés en 2018 mais une procédure administrative nous a imposé le report de ces travaux. La loi Montagne impose que les travaux concernant des burons soient soumis à autorisation préfectorale. Un dossier a été monté et a obtenu un avis favorable avec prescriptions de l'architecte des Bâtiments de France. Nous attendons l'arrêté préfectoral autorisant les travaux pour pouvoir déposer de nouveau la déclaration préalable. La communauté de communes du Massif du Sancy a accordé une subvention de 5000 euros à la commune au titre de la conservation du patrimoine rural.



- Réparation du lavoir du Breuil (pierres + joints)

- Le Conseil Départemental et la commune vont porter conjointement des travaux d'aménagement de la traversée du bourg de Saint-Victor sur la RD 5. Le but est d'améliorer et de sécuriser les points de montée et descente des collégiens, de ralentir le passage des véhicules et d'améliorer la collecte des eaux de ruissellement par le busage du fossé qui descend de la RD635. Les travaux sont prévus à l'automne 2019 sous maîtrise d'œuvre du Département. Coût estimé pour le Département : 34 193 € HT, coût estimé pour la commune : 24 025.75 € répartis sur les exercices 2019 et 2020.

- Des travaux devraient être effectués sur le bâtiment de la mairie sans perturber le fonctionnement de ses services : remplacement des deux portes vitrées en façade et création d'un sas de confidentialité entre le secrétariat et la salle du Conseil Municipal. Estimation des travaux à 11 485 € HT. Des demandes de subvention sont en cours.

## Que retrouve-t-on dans la poubelle ordures ménagères d'un habitant du SICTOM des Couzes ?

Le Président, les Vice-Présidents et les Elus du SICTOM des Couzes ont visité le centre de tri Echaliier en mai dernier. Cette visite a permis de se rendre compte de la qualité du tri dans les bacs jaunes du territoire. En 2017, 30% de mauvais tri issus des bacs jaunes ont été constatés soit 17kg/hab/an (**bois, verre, textiles, plastiques non recyclables comme les pots de yaourt, sacs d'ordures ménagères...**), alors que la moyenne nationale est de 17%. Ces déchets devraient se retrouver dans le bac ordures ménagères ou en déchèterie mais pas dans le bac de tri sélectif !

En 2018, dans le cadre d'une étude portant à la fois sur la faisabilité de l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, et sur l'amélioration de la qualité de la collecte sélective, le SICTOM des Couzes a procédé à l'analyse de bacs ordures ménagères.

Voici le constat des 4 analyses de bacs (caractérisations) ciblées par secteur (urbain, semi urbain, rural et touristique) :



Cette caractérisation réalisée sur les bacs ordures ménagères du territoire syndical représente 50% de déchets recyclables et 50% de déchets non recyclables.

**La collecte sélective est encore bien trop présente dans les bacs ordures ménagères. Si ces matières étaient recyclées (plutôt que d'être brûlées via l'incinérateur), elles limiteraient non seulement l'utilisation des matières premières, mais aussi l'impact financier.**

A noter : les 17% liés à l'extension des consignes de tri (pots, barquettes et films plastiques) seront valorisables d'ici 2022.

### Quelles solutions pour diminuer nos ordures ménagères ?

Mettre ses déchets recyclables en vrac dans le bac de tri

Déposer le verre et le textile dans les colonnes prévues à cet effet

Composter ses biodéchets et limiter le gaspillage alimentaire en finissant son assiette

Acheter en vrac pour limiter les emballages et opter pour des produits réutilisables

Une question sur le tri ? Envie d'acheter un composteur ?

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet [www.sictomdescouzes.fr](http://www.sictomdescouzes.fr) ou par téléphone au 04 73 96 77 75



Saint-Diéry, le 28 janvier 2019

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas !**

La commune de saint Victor la Rivière propose en partenariat avec le SICTOM des Couzes de mettre en place du compostage en bourg.

#### **Actions :**

La mairie envisage d'installer au cours de l'année des composteurs dans les hameaux et le bourg de la commune, (sous réserve d'une participation suffisante).

Ce dispositif permettra aux usagers de réduire leurs ordures ménagères, permettre à celles et ceux qui n'ont pas de jardin de composter et de récupérer du compost de qualité gratuitement.

#### **Un geste écologique et économique :**

1/3 de la poubelle ordures ménagères est composé de restes alimentaires (biodéchets). Quel dommage, alors qu'on peut leur donner une seconde vie en les compostant.

Les coûts seraient limités pour le SICTOM des Couzes (Syndicat de collecte des déchets ménagers et assimilés) mais aussi pour les usagers car ces déchets ne seraient plus collectés ni dirigés vers le pôle de valorisation VERNEA (incinérateur).

Ce projet permettrait à chaque citoyen de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

**Dans le but d'évaluer la participation à ce projet, pour les personnes intéressées, merci de vous faire connaître auprès de la mairie**

**avant le 31/03/2019 à :**

***Mairie de Saint Victor la Rivière : Le Bourg – 63790 SAINT VICTOR LA RIVIERE***

*Téléphone : 04 73 88 66 72*

*Mail : [mairie.saintvictor@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintvictor@wanadoo.fr)*

## **Un point sur les campagnols terrestres**

La commune de Saint-Victor fait partie de la liste des 55 communes du Puy-de-Dôme, classées à risque vis-à-vis du campagnol terrestre. Sur ces communes, une surveillance régulière est indispensable afin de prévenir les augmentations de populations de campagnols. Pour rappel, seules les méthodes de lutte précoces sont efficaces. L'efficacité sera d'autant plus grande qu'une lutte collective sera engagée.

Le dernier pic de pullulation de campagnols terrestres sur la commune de Saint-Victor remonte à 2014-2015. Depuis cette date, les populations sont beaucoup moins importantes. Toutefois, la forte présence de taupes, très marquée depuis l'automne dernier, est inquiétante. En effet, les taupes facilitent l'installation des campagnols, qui, opportunistes, utilisent le réseau de galeries creusé par les taupes. Il est donc indispensable de contrôler au mieux les populations de taupes sur les parcelles.

Le délégué communal : Eric BERTIAUX

## Fleurissement de la commune

Cette journée, instaurée il y a maintenant 3 ans, rencontre de plus en plus de succès auprès des habitants et permet de se retrouver dans une ambiance conviviale.

Elle aura lieu cette année le **SAMEDI 1er Juin**.

Nous vous attendons nombreux.

Comme l'an dernier nous en profiterons également pour nettoyer quelques points noirs sur la commune.



## Dépôts sauvages de déchets

Les différentes campagnes de nettoyage de décharges ou dépôts sauvages dans des lieux isolés de la commune (publics ou privés) ont montré qu'il fallait un cadre réglementaire pour pouvoir verbaliser les particuliers ou professionnels en infraction. C'est pourquoi un arrêté municipal a été pris le 1<sup>er</sup> octobre 2018 interdisant tout dépôt sauvage (y compris les déchets verts) dans des parcelles publiques ou privées de la commune.

Cette décision a été prise en considérant les possibilités offertes aux particuliers et aux professionnels pour la collecte des déchets de toute nature. Le secteur étant particulièrement bien desservi (déchetterie de Besse, plateforme de déchets verts au Treuil, bacs à ordures ménagères et bacs jaunes, point propre), rien ne justifie les dépôts sauvages de déchets si ce n'est le manque de civisme ! Rappelons encore une fois que toutes ces structures qui ont le mérite d'exister sur notre territoire, ont un coût, que nous supportons tous par le biais de nos impôts.

D'autres filières existent pour des déchets spécifiques : pneus, déchets agricoles, fibrociment, etc... et font l'objet d'une information régulière par les organismes professionnels.

A chacun d'agir selon sa conscience !

Une ampliation de cet arrêté a été transmise à la brigade de gendarmerie de Besse et au syndicat du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Il fait l'objet d'un affichage sur le parking de la mairie.

## Itinéraires de Promenade et Randonnées

La Commune de Saint-Victor-la-Rivière, la Communauté de Communes du Massif du Sancy et le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne mettent en place le sentier « Volcans du Puy de Bessolles ».

Ce sentier verra le jour en 2019. Il fait partie des 20 sentiers thématiques mis en place par la Communauté de Communes du Sancy à destination du grand public avec, pour objectif, de proposer une balade courte, interactive, mettant en évidence les richesses et particularités du Puy de Bessolles.

Cette opération est accompagnée des « Vagabondages Volcaniques » réalisés avec l'aide du géologue Jean-Marcel MOREL.

Cette initiative pourrait permettre aux habitants qui le souhaitent de valoriser artistiquement et culturellement le patrimoine volcanique de notre commune.

**Une sortie était prévue le 26 janvier 2019 ; elle a été reportée en raison des mauvaises conditions météorologiques. Elle aura lieu le 23 mars prochain. Venez nombreux !**

Contact : Jacques GIOGHI (06.10.79.28.45)

La municipalité rappelle que les chemins sont ouverts **à tous et à tous types de randonnées** (pédestre, cycliste, motorisée, équestre). Il est important que chacun exerce son activité **dans le respect de la nature et des autres**.

## Nettoyage des chemins

Les associations Landrauvergne et Chambon sur Jeep, adhérentes de CODEVER, ont procédé comme chaque année au nettoyage de chemins sur la commune soit : Chemin de Chomeilles au Verdier, chemin de Chatelguizon à Maisse, plateau de Maisse à Rocheromaine avec réouverture d'un ancien chemin par le haut. Ces associations sont toujours très actives pour la commune et celles environnantes. Remerciements à ces associations.

**Le réseau de distribution d'eau est l'enjeu majeur depuis plusieurs années dans notre commune. Nous avons beaucoup à faire, cela prendra du temps mais la situation évolue dans le bon sens.**

## ***Où en sommes-nous ?***

- La procédure de protection des captages est en cours : une visite de l'hydrogéologue du cabinet SAFEGE, puis celle d'un hydrogéologue agréé choisi par l'Agence Régionale de Santé a eu lieu le 7 septembre 2018. Suite à ces visites nous avons reçu en février un rapport avec des prescriptions et des travaux préconisés. Un certain nombre de travaux et de modifications sont en cours de chiffrage.
- Les demandes de subventions pour la pose de compteurs et les travaux que cela implique (changement des branchements en plomb, pose des vannes manquantes, pose des regards isolés...) sont en cours. Dès que nous aurons les réponses, nous lancerons l'appel d'offres afin de commencer les travaux rapidement, la durée dépendra du montant restant notre charge. Il est possible qu'en fonction de nos capacités d'investissement et du taux de subvention, les abonnés soient amenés à verser une participation à l'installation des compteurs comme cela avait évoqué lors de la dernière réunion publique.
- le conseil municipal a adopté un règlement du service de l'eau élaboré par la commission des travaux.
- nous travaillons avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à la mise à jour de la défense extérieure communale incendie et la mise aux normes des poteaux incendie.

## ***Combien cela coûte ?***

- Honoraires bureau d'études SAFEGE pour la procédure de mise en place des périmètres de protection des captages : 18 013 € HT
- Honoraires de l'hydrogéologue agréé : 7 182.92 €
- Travaux sur les périmètres préconisés par l'hydrogéologue agréé : étude en cours
- Nettoyage et réparation des clôtures : 1 733.33 € HT
- La pose des compteurs et les travaux connexes sont estimés à 350 000 € HT
- Travaux pour la défense incendie communale : devis en cours
- Des acquisitions foncières pour la procédure PPC et des éventuels dédommagements aux agriculteurs : coûts non connus

## ***Que devons-nous faire ?***

- **Sécuriser la qualité de nos captages par leur protection.**
- **Nous assurer que malgré des saisons sèches nous ayons suffisamment de ressources.**
- **Poser les compteurs individuels pour facturer le service de l'eau en fonction du volume consommé comme la loi l'exige.**
- **Revoir le schéma de défense incendie.**

## LE MOT DES ASSOCIATIONS

### Club « Les Bruyères »

2018 fût encore une année bien remplie pour notre club. Outre nos escapades extérieures d'une journée, nos après-midi jeux, les cours informatiques, nous avons organisé une sortie de 2 jours au Château de Guédelon qui a rencontré un vif succès et fût très appréciée par les participants..

2019 verra la reconduction de nos activités traditionnelles. En complément de ces activités nous organiserons cette année encore la Fête du club, où tous les habitants et résidents secondaires sont conviés, en faisant revivre le four à pain du Breuil. De plus nous effectuerons cette année une sortie de 2 jours en Périgord noir, et en Octobre une sortie à Ambert au Moulin à papier Richard de bas et Musée de la machine à vapeur.

Forts de nos 41 adhérents, nous accueillerons toujours avec plaisir ceux qui voudraient nous rejoindre pour partager nos activités.

Le Président : Gérard FOURAGE



### Association Theragaia Club Entre Terre et Ciel

Vous aimez bouger ? Vous souhaitez entretenir votre santé physique et psychique ? Venez nous rejoindre ! Entre Terre et Ciel vous propose dans une ambiance conviviale et chaleureuse , toutes les semaines, à Saint Victor La Rivière, 4 séances d'activités dans la salle communale et 2 séances de marche nordique .

Lundi 18H-19H Gym santé pour tous (entretien général de la souplesse et tonicité )

Lundi 19H-20H Qi Gong Santé (art ancestral de gymnastique chinoise de santé )

Mercredi 18H -19H Stretching (Etirement , maintien postural , école du dos )

Mercredi 19H-20H Qi Gong traditionnel (art ancestral de mouvements gymniques chinois pour la détente )

Lundi et jeudi matin Marche nordique tonique ou ludique (prêt gratuit de bâtons spécifiques )

Ces cours accessibles à tous et toutes , intégrables toute l'année , sont animés et encadrés par Albine : kinésithérapeute , ostéo-fasciathérapeute, naturopathe , cadre technique Sport pour tous .

Renseignements : Albine 06 13 78 87 27 Plus d'info sur le site web : [www.entre-terre-et-ciel.net](http://www.entre-terre-et-ciel.net)



### AGENDA DES MANIFESTATIONS

- Samedi 23 Mars 2019 : Sortie randonnée « Puy de Bessolles »
- Samedi 1er Juin 2019 : Journée fleurissement commune
- Vendredi 16 Août 2019 : Festival Vallée Verte, ciné concert KARL BEFFA, devant l'église de St Victor la Rivière
- Mardi 20 Août 2019 : Festival Vallée Verte, Dîner spectacle, « ça swing au breuil », place du Breuil -St Victor la Rivière
- Dimanche 25 Août 2019 : Les Musicales des Couzes, Eglise de St Victor la Rivière
- Dimanche 8 Septembre 2019 : Fête du Club « Les Bruyères », autour du four à pain, place du Breuil
- Dimanche 22 Décembre 2019 : Loto Gourmand du club « Les Bruyères », Centre d'Animation Social et Culturel

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres manifestations pouvant s'y ajouter

**De Jassat  
Au bout du monde**



**Jessica POMMIER**

Quand mon village me demande de raconter en quelques mots mon parcours, depuis la Vallée de Jassat jusqu'au fin fond de l'Amazonie, des plages de Tahiti ou encore des temples d'Asie... je me lance !

Je suis Jessica Pommier, j'ai 32 ans et j'ai grandi dans le lieu-dit de Jassat. Ma famille a créé le joli camping La Ribeyre, alors les voyageurs je les connais bien. Pour sûre, mon enfance au camping m'aura donné le goût du voyage.

J'ai fait plus tard des études de langues étrangères, l'envie de parler aux autres cultures était trop grande. Je reste dans ma région même si j'ai la bougeotte.

6 mois en Allemagne et 6 mois en Indonésie grâce aux programmes Erasmus et des partenariats internationaux.

Là, c'est le déclic ! Ma passion pour les voyages se révèle encore plus forte.

Je rentre en France avec ce sentiment qu'un jour, je repartirai. Sur du long terme.

Et un soir, je prends une décision. Une de celle qui change tout.

« Je vais partir. Je vais partir... faire le tour du monde ».

Je prononce cette phrase à voix haute. C'est un rêve nourri depuis toujours, un peu enfoui, qui vient de se réveiller tel un volcan.

J'appelle mes parents au petit jour. Ils sentent dans ma voix que je suis sereine, sûre de moi et de mon choix malgré la folie apparente de la décision que je viens de leur annoncer.

Leur soutien à cette minute précise, et jusqu'à aujourd'hui est infaillible.

5 mois plus tard je m'envole pour la Malaisie avec mon énorme sac à dos pour un voyage d'un an.

12 mois, 13 pays, 3 continents.

Malaisie, Laos, Thaïlande, Birmanie, Hong Kong, Australie, Nouvelle-Zélande, Polynésie Française, Chili, Bolivie, Pérou, Équateur, Colombie.

Pendant une année, je me nourris des rencontres, des expériences, je grandis en version accélérée.

Je réalise mes documentaires voyages pour enfants moi-même, j'apprends à parler devant une caméra, je diffuse mes vidéos sur internet sur un projet nommé « Mes P'tits Bouts Du Monde ».

Une communauté sur internet se forme derrière cela. Quand je rentre, plus de 10 000 personnes, inconnus, familles, amis ont suivi ces aventures pendant un an !

Au retour, je suis sereine, heureuse de rentrer dans mon Auvergne, retrouver les miens.

Depuis mon retour, il y a maintenant 2 ans, on m'a proposé de continuer à réaliser des vidéos.

Je travaille dorénavant en tant que « blogueuse voyage » pour des Offices de Tourisme à travers le monde

Je ne pars plus sur du long terme dorénavant, car j'aime avoir un ancrage ici en Auvergne, une vraie maison à moi, non plus un simple sac à dos comme maison.

J'aime vivre près des miens, mais repartir souvent, pour mieux revenir.

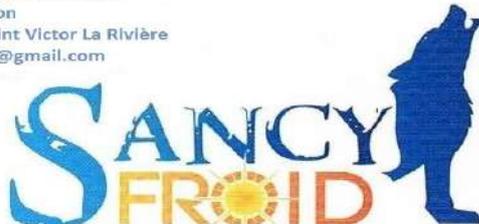
Il y a un proverbe mélanésien du Vanuatu qui dit : « *Tout homme est tirailé entre deux besoins. Le besoin de la Pirogue, c'est-à-dire du voyage, de l'arrachement à soi-même ; et le besoin de l'Arbre, c'est-à-dire de l'enracinement, de l'identité.*

*Les hommes errent constamment entre ces deux besoins en cédant tantôt à l'un, tantôt à l'autre jusqu'au jour où ils comprennent que c'est avec l'Arbre qu'on fabrique la Pirogue. »*

Mon arbre est en Auvergne. Ma pirogue est solide.



Marc Antoine de LATTRE  
Chatelguizon  
63790 - Saint Victor La Rivière  
sancyfroid@gmail.com

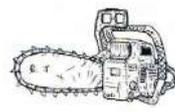


Climatisation réversible | Pompe à chaleur air-eau  
Ballon thermodynamique | Installation et dépannage  
**07 83 44 04 23**



L'Auberge Bognat  
Cuisine du Cernois  
Tél. 04 73 88 67 84  
63790 St-Victor-la-Rivière (entre Besse et Murol)  
www.aubergedubognat.com - E.mail. info@aubergedubognat.com

**L'ATELIER Hdt**  
Création sur bois

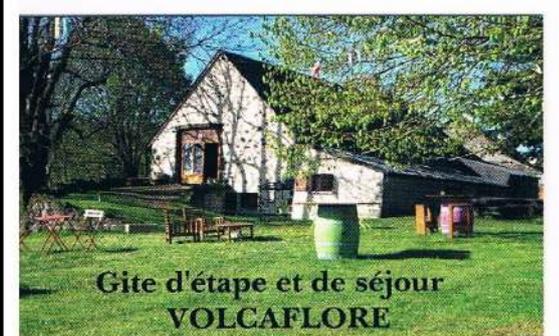


Admirat Xavier  
Le Verdier 63790

Tel : 07 64 45 19 78

Conception Réalisation Bois  
Maison ossature bois, Charpente

**GUIN Océane**  
Courbanges - 63790  
07 67 81 81 32  
conceptionrealisationbois@hotmail.com



Gîte d'étape et de séjour  
**VOLCAFLORE**

Courbanges - 63790 - Saint Victor La Rivière  
gitedecourbanges@orange.fr  
www.volcaflores.com

**Sunêlia**   
VACANCES

Camping Sunêlia La Ribeyre,  
Lieu-dit Jassat,  
63790 St Victor La Rivière

Entreprise RUSTAN Philippe  
Le Breuil  
63790 - St Victor La Rivière  
Menuiserie - Charpente -  
Couverture  
Tél : 04 73 88 81 55

**[ EIRL SIMON ]**  
COUVERTURE ZINGUERIE

TOITURE ET BARDAGE DE TOUT GENRE  
TRAVAUX DE ZINGUERIE OU DE CUIVRE  
POSE DE FENÊTRE DE TOIT (VELUX), ISOLATION THERMIQUE...



L'expérience  
D'UN ARTISAN  
À VOTRE SERVICE

Jassat - 63790 Saint-Victor-La-Rivière  
06 79 43 48 66 - guillaumesimon.24@gmail.com

[ DEVIS GRATUIT ]

## Les Galopins du Sancy

### Ouverture de la Maison des Galopins

**Dépôt de pain** du mardi au dimanche de 7h à 19h  
En partenariat avec la boulangerie de Murol (Fournil du château).  
Baguettes ordinaires et traditions, croissants et pains au chocolat  
disponibles tous les jours.  
Possibilité de commander tout autres pains, viennoiseries et  
pâtisseries la veille avant 19h au 06 58 76 67 22.

**Café, thé et tisane** vous y sont offerts toute l'année !  
Du mardi au dimanche Les Galopins du Sancy vous accueillent pour  
un café, thé, ou tisane, contre une participation libre.

*La Maison des Galopins du Sancy*  
est ouverte à tous, toute l'année.  
Lieu chaleureux et accueillant, vous  
pouvez y lire le journal, échanger,  
partager, boire un café, bouquiner,  
rencontrer les animaux et aider à  
leurs soins...



**Plus d'informations et réservation de pain au 06 58 76 67 22**

**Clément et Paul FEUILLADE**  
Chatelguizon  
63790 - St Victor La Rivière  
Vente de Miel de Pays  
Tél. : 04 73 88 63 22  
ou 06 41 17 77 39



Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction de ce bulletin